

## PARTENAIRES DE NATIONALITE ÉTRANGÈRE NÉS A L'ÉTRANGER

- ➔ Déclaration conjointe de conclusion d'un Pacs (modèle Cerfa N° 15725-01) à utiliser à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2017 signée des 2 partenaires,
- ➔ Convention de Pacs (modèle Cerfa N° 15726-01 à utiliser éventuellement à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2017) signée des 2 partenaires
- ➔ Extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale, de moins de 3 mois si né en France et de moins de 6 mois si né à l'étranger, accompagné de sa traduction par un traducteur assermenté. L'acte sera légalisé et éventuellement revêtu de l'apostille ou dispense (tableau récapitulatif légalisation et apostille sur [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr))
- ➔ Pièce d'identité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique avec photo et en cours de validité.
- ➔ Certificat de coutume faisant état du contenu de leur loi personnelle. Ce document est établi par la représentation diplomatique ou consulaire de l'Etat dont l'intéressé est ressortissant. La production de ce certificat permettra à l'Officier d'Etat Civil de s'assurer que le ressortissant est célibataire, qu'il est majeur au regard de sa loi nationale (le partenaire étranger doit avoir l'âge de la majorité fixé par son pays) et qu'il n'est pas placé sous un régime de protection.
- ➔ Un certificat de Non Pacs daté de moins de 3 mois, (par internet en utilisant le téléservice ; Cerfa N° 12819\*04 via [service-public.fr](http://service-public.fr)), ou par courrier, au Service Central de l'Etat-Civil du Ministère des Affaires Etrangères. Cela s'adresse également aux partenaires placés sous la protection juridique de l'OFPRA.



➡ 2 attestations : (si résidant en France depuis plus d'un an)

Une attestation de non-inscription au répertoire civil (vérification absence de mesure de protection) et une attestation de non inscription au répertoire civil annexe (absence de divorce, annulation de mariage...). A demander par courrier ou voie électronique ; (télécopie, en cas d'urgence avérée) :  
Service Central de l'Etat Civil Répertoire civil du ministère des Affaires étrangères 11 rue de la Maison Blanche 44941 – NANTES CEDEX 09 Mail : [rc.scec@diplomatie.gouv.fr](mailto:rc.scec@diplomatie.gouv.fr)



NOTES OU OBSERVATION